

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaque année de nombreux parents confient aux transports scolaires départementaux le soin d'acheminer leurs enfants entre leur domicile et leur établissement. Chaque jour, 18 500 élèves de la Loire utilisent le réseau de transport scolaire du Département de la Loire pour rejoindre leur établissement scolaire.

Pour limiter autant que possible les risques d'accident, le Département de la Loire mène une action d'information et de sensibilisation à la sécurité auprès des collégiens. Ces campagnes de prévention et de sensibilisation à la sécurité organisées dans les établissements scolaires permettent :

- **d'informer les élèves** de 6<sup>ème</sup> des risques qu'ils peuvent rencontrer au cours de leurs trajets et aux points d'arrêt,
- de leur **apprendre les règles principales** à adopter dans leur comportement de tous les jours,
- de tester un **exercice d'évacuation** de car, en temps réel.

À l'issue de cet apprentissage, tous les participants se voient remettre des objets offerts par le Département pour ne pas oublier les règles élémentaires de sécurité.

**Monsieur Pierre VERICEL Conseiller départemental du canton de Feurs participera à cette action le jeudi 21 septembre à 14h30 au collège Raoul FOLLEREAU à Chazelles sur Lyon, 21 rue de Saint Galmier.** (L'opération se déroule de 14h30 à 16h30)





### Les trajets scolaires EN TOUTE SÉCURITÉ

**APPREHENDONS LA SÉCURITÉ À NOS ENFANTS**  
Par nature, les enfants n'ont pas conscience du danger et sont imprévisibles. Particulièrement sur le chemin de l'école, ils sont distraits et curieux de ce qui les entoure. Nous ne pouvons pas leur demander d'être adultes avant l'âge. Aussi, c'est à nous (adultes) de leur apprendre les règles de prudence. La plupart des accidents graves se produisent aux abords des points d'arrêt de cars : avant la montée ou après la descente du véhicule de transport scolaire.

**L'ENFANT N'EST PAS UN ADULTE EN MINIATURE**  
Dans un environnement à la taille des grands, l'enfant a du mal à percevoir les mouvements, à évaluer la vitesse et le temps de déplacement des véhicules. Jusqu'à 12 ans, il ne sait pas se débrouiller seul face à la circulation. Pour lui expliquer les passages piétons, la signalisation, l'attente à un arrêt de car, mettons-nous à sa hauteur.

**LES PARTICULARITÉS DE L'ENFANT**  
Hormis le laps de temps où il est pris en charge par le transporteur, l'enfant est un piéton. Bien qu'il ait une certaine autonomie, il n'est pas pour autant un adulte. Compte tenu de ses particularités physiologiques et psychologiques, il a une perception du monde automobile qui lui est propre.

**CHAMP VISUEL**  
Le panorama visuel est identique à celui de l'adulte mais limité par la petite taille de l'enfant. Il ne prend en compte que ce qui est face à lui. Il a beaucoup de difficultés à estimer les distances.

**AUDITION**  
L'enfant a du mal à identifier le bruit, lui-même et à repérer sa provenance.

**COMPORTEMENT**  
Dominé par ses émotions, l'enfant est impulsif et imprévisible.

**UNIVERS**  
Son monde est celui du jeu : il fait peu de distinctions entre l'imaginaire et la réalité, inconscient du danger, il ne craint pas la mort.

**FAIRE COMPRENDRE AUX ENFANTS QUE LA ROUTE N'EST PAS UNE AIRE DE JEUX.**



42 [www.loire.fr/TIL](http://www.loire.fr/TIL)

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT